

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉALDOSSIER R4293-2025
PHASE 2LES CONSÉQUENCES DU REJET
DE LA CAPITALISATION DES COÛTS DE
MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION
SUR LES TARIFS DE TRANSPORT (2025) ET DE
DISTRIBUTION (2025-2026) D'HYDRO-QUÉBEC

HYDRO-QUÉBEC,

Demanderesse principale

Et

REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES (RTIÉE),
un Regroupement comprenant les organismes
suivants : l'Association québécoise de lutte contre
la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies
Énergétiques (S.É.), le Groupe d'Initiatives et de
Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM) et
Énergie solaire Québec (ÉSQ).

Intervenant

DÉCLARATION SOLENNELLE AU SOUTIEN DE LA PREUVE EN PHASE 2

Je, soussigné, Bruno Ménard, analyste pour le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* au présent dossier, domicilié et résidant au 1249, rue de Honfleur, à Boucherville Qc J4B 8G4, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des analystes retenus par le RTIÉE au présent dossier.
2. Je suis l'auteur principal du mémoire du RTIÉE du 28 août 2026, portant la cote [C-RTIÉE-0032](#), [RTIÉE-1, Doc. 1](#) - Les conséquences du rejet de la capitalisation des coûts de maîtrise de la végétation sur les tarifs de transport (2025) et de distribution (2025-2026) d'Hydro-Québec.
3. J'adopte cette pièce comme mon témoignage écrit dans la présente cause.
4. Tous les faits allégués dans cette pièce sont vrais.

Et j'ai signé



Bruno Ménard

Dûment assermenté devant moi, à Boucherville,
ce 19 octobre 2026.


